



CONNAÎTRE LA HIÉRARCHIE CODIFIÉE DANS LE MAQUIS DES ESPACES PROTÉGÉS EMPILÉS C'EST ÉVITER LA CONFUSION ET RENDRE LA PROTECTION LISIBLE ET EFFICACE.

Les protections de l'environnement et du patrimoine reposent sur des outils et des zonages qui se regroupent, se superposent, s'additionnent ou s'évitent.

Les acteurs et les gestionnaires, eux-mêmes, peinent parfois à s'y retrouver.



On a tous un rôle à jouer

Quand privilégier la procédure d'un zonage plutôt que celle d'un autre ?

En premier lieu, la hiérarchisation s'applique uniquement lorsqu'il y a superposition des zonages sur une même zone, parcelle ou partie de parcelle.

En second lieu, si la situation n'a pas été expressément prévue au niveau législatif ou réglementaire **c'est le principe d'indépendance des législations qui s'applique.**

Il est alors nécessaire de réaliser autant de dossiers de demande d'autorisation ou de déclaration que de zonages. (CUMUL)

Comment vérifier les zonages pouvant exister sur ma parcelle ?

- Site [géoportail-urbanisme](#) :
 - Forêts de Protection [Voir fiche 1](#)
 - PLU prescrit [Voir fiche 20](#)
 - EBC [Voir fiche 21](#)
 - Secteurs protégés L151-19 et -23 du CU [Voir fiche 22](#)
 - Site classé au titre du CE [Voir fiche 14](#)
 - Monuments historiques [Voir fiche 15](#)
 - SPR [Voir fiche 16](#)
- Site [geoportail](#) :
 - Réserves naturelles [Voir fiche 2](#)
 - APB et APHN [Voir fiche 3](#)
 - Parc National [Voir fiche 4](#)
 - Natura 2000 [Voir fiche 6](#)



N.B Les (nombreux) périmètres de protection existant sur la carte mais situés entièrement hors du delta du Rhône n'ont pas été représentés.

Source : Inventaire national du patrimoine naturel Licence C.C 4.0 non commerciale (BY NC SA)
Réalisation : J-B Bouron, Géoconfluences, 2023

LÉGENDE

Le Rhône et ses deux bras formant un delta : la Camargue

Périmètres de protection régionaux et nationaux :

- Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat
- Parc naturel régional de Camargue
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope
- Sites acquis par le Conservatoire du littoral

Réserve naturelle nationale de Camargue

Grand site de France Camargue gardoise

Périmètres de protection européens :

- Sites classés au titre de la directive Habitats (Natura 2000)
- Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)

zone de protection spéciales (ZPS) Natura 2000

Périmètres de protection internationaux :

- Zone humide protégée par la convention de Ramsar
- Réserve de biosphère (UNESCO)

LISTES DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS UTILISÉS

CE : Code de l'Environnement
CF : Code Forestier
CP : Code du Patrimoine

Pour les renvois de type 1, 2... se reporter au **LEXIQUE**.

Sommaire

- Fiche 25.1** Hiérarchisation prévue par le code forestier
- Fiche 25.2** Hiérarchisation prévue par le code du patrimoine
- Fiche 25.3** Hiérarchisation prévue par le code de l'environnement
- Fiche 25.4** Pour en savoir +

Hierarchisation prévue par le code forestier

ZONAGES SUPERPOSÉS			
N°1		N°2	
PLU PRESCRIT	Voir fiche 20	FORÊT DE PROTECTION avec règlement d'exploitation ou autorisation préfectorale	Voir fiche 1
ESPACE BOISÉ CLASSÉ	Voir fiche 21	FORÊT DE PROTECTION avec règlement d'exploitation ou autorisation préfectorale	Voir fiche 1
ESPACES À PROTÉGER L151-19 et L151-23 du CU	Voir fiche 22	FORÊT DE PROTECTION avec règlement d'exploitation ou autorisation préfectorale	Voir fiche 1



ZONAGE APPLICABLE	ARTICLES	
FORÊT DE PROTECTION	Voir fiche 1	R141-26 du CF
FORÊT DE PROTECTION	Voir fiche 1	R141-26 du CF
FORÊT DE PROTECTION	Voir fiche 1	R141-26 du CF

Hiérarchisation prévue par le code du patrimoine

ZONAGES SUPERPOSÉS			
N°1		N°2	
ABORD MONUMENT HISTORIQUE *	Voir fiche 15	MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15
		MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT	Voir fiche 15
ABORD MONUMENT HISTORIQUE *	Voir fiche 15	SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)	Voir fiche 16
ABORD MONUMENT HISTORIQUE *	Voir fiche 15	SITE INSCRIT (CE)	
ABORD MONUMENT HISTORIQUE *	Voir fiche 15	SITE CLASSÉ (CE)	Voir fiche 14
SITE CLASSÉ (CE)	Voir fiche 14	MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15
		MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT	
SITE INSCRIT (CE)		SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)	Voir fiche 16
SITE INSCRIT (CE)		MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15
		MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT	
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)	Voir fiche 16	MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15
		MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT	
SITE CLASSÉ MH R523-4.6° CP L621-9CP	Voir fiche 15	ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE	Voir fiche 17
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)	Voir fiche 16	SITE CLASSÉ (CE)	Voir fiche 14



ZONAGE APPLICABLE			ARTICLES
MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	« si l'autorité administrative chargée des sites a donné son accord »	Voir fiche 15	L621-30 II et 4° du CP
MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT		Voir fiche 16	
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)			L621-30 II 4° du CP
ABORD MONUMENT HISTORIQUE *			L621-30 II 5° du CP et L341-1-1 du CE
SITE CLASSÉ (CE) <i>Si l'ABF a donné son accord</i>			L341-10 alinéa 3 du CE
MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ			L341-10 du CE alinéa 2
MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT			
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)			L621-30 II et 4° du CP et L632-3 du CP et L341-1-1 du CE
MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ			L341-1-1 du CE
MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT			
MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ			L632-3 du CP
MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT			
SITE CLASSÉ MH			R523-10 CP
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR)	SITE CLASSÉ (CE)	Voir fiche 16 et Voir fiche 14	CUMUL – exemple de hiérarchie non prévue dans les textes

*soumis à conditions Voir fiche 15.1

Hiérarchisation prévue par le code de l'environnement

ZONAGES SUPERPOSÉS				→	ZONAGE APPLICABLE		ARTICLES	
N°1		N°2						
RÉSERVE NATURELLE (RN)	Voir fiche 2	CŒUR PARC NATIONAL	Voir fiche 4	CŒUR PARC NATIONAL	« il abroge les décrets de classement des RN incluses dans le cœur du PN »	Voir fiche 4	R331-11 dernier al du CE	
PROJET SOUMIS À AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE L181-1 CE : autorisation environnementale pour : • 1 - IOTA • 2 - ICPE • 3 - Mines et carrière	IOTA Voir fiche 9 et Voir fiche 10	RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE PRÉFET DU DÉPARTEMENT			L181-2 3° du CE	
		SITE CLASSÉ (CE)	Voir fiche 14			L181-2 4° du CE		
		ESPÈCES OU HABITATS PROTÉGÉS de L411-2 4° I du CE				L181-2 5° du CE		
		Projets ou opérations soumises à évaluation des incidences NATURA 2000 L414-4 du CE				L181-2 6° du CE		
Autorisation de défrichement Code Forestier		L181-2 11° du CE						
PARC NATIONAL	Voir fiche 4	PNR	Voir fiche 8	IMPOSSIBLE pas de superposition même partielle PN et PNR		L331-2 dernier alinéa du CE		
RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	NATURA 2000	Voir fiche 6	RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	NATURA 2000	Voir fiche 6	Exemples de CUMUL – hiérarchie non prévue dans les textes
RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	SITE CLASSÉ (CE)	Voir fiche 14	RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	SITE CLASSÉ (CE)	Voir fiche 14	
RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15	RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ	Voir fiche 15	
		MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT				MONUMENT HISTORIQUE INSCRIT		
RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	PARC NATIONAL	Voir fiche 4	RÉSERVE NATURELLE	Voir fiche 2	PARC NATIONAL	Voir fiche 4	



POUR EN SAVOIR +

Pour un appui des techniciens et ingénieurs du CNPF sur la gestion de votre bois : [cnpf.fr](https://www.cnpf.fr)



Le mont Ventoux cumule réserve biologique intégrale, arrêté de protection de biotope, site Natura 2000, ZNIEFF, réserve de biosphère (1990) et, depuis 2020, parc naturel régional.
Bernard Petit © CNPF

FICHE RÉDIGÉE PAR :

Audrey MARCOU, juriste au CNPF
avec l'appui de :

- Sylvain PILLON et Lionel DEPEIGE du **CNPF**
- La Direction de la Police et du Permis de chasser (DPPC) de l'**OFB**
- La Direction générale des patrimoines et de l'architecture au sein du **Ministère de la Culture**

Novembre 2025